



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Vote d'allégeance syndicale à la Ville de Montréal

**Une proportion de 85 % des professionnels
choisit le SPPMM**

Montréal, le 11 décembre 2001 -À l'issue du vote d'allégeance tenu aujourd'hui, les professionnels à l'emploi des municipalités qui constitueront la nouvelle Ville de Montréal ont choisi massivement le SPPMM pour les représenter dans la nouvelle Ville. Le vote s'est tenu au scrutin secret. La nouvelle unité de négociation, composée d'environ 1 200 professionnels, regroupera tous les salariés dont la fonction exige un diplôme universitaire ou l'équivalent à l'exclusion de certains groupes.

« Nous sommes très heureux des résultats, mais nous n'en sommes pas surpris », a affirmé le président du SPPMM, Michel Vézina. « Les professionnels forment un groupe distinct, ils ont des attentes et des besoins particuliers auxquels seul un syndicat qui représente exclusivement des professionnels peut répondre. Parmi les syndicats en lice, le SPPMM était le seul à détenir une longue expérience dans la représentation exclusive de professionnels de formations diverses. Le SPPMM était le choix qui s'imposait. »

Résumé des étapes qui ont conduit au vote d'allégeance syndicale

La fusion des municipalités de l'île de Montréal entraîne aussi des changements importants sur le plan syndical. Rappelons brièvement les étapes qui ont conduit au vote d'allégeance syndicale :

- Durant l'été, les syndicats qui représentent des professionnels dans les municipalités de l'île de Montréal ont défendu leur point de vue sur la définition des juridictions syndicales des professionnels devant le commissaire du travail.
- Le 2 novembre, le commissaire du travail décidait de constituer une unité de négociation pour les professionnels « généraux » et ordonnait la tenue d'un vote d'allégeance afin de désigner le syndicat qui représenterait cette unité (Syndicat des professionnels ou Syndicat des fonctionnaires).
- Le vote d'allégeance était la dernière étape du processus de détermination des juridictions syndicales des professionnels dans la nouvelle Ville.

Des relations harmonieuses dans la nouvelle Ville

« Le résultat du vote confirme sans équivoque la volonté des professionnels d'être représentés par le SPPMM et non par le SFMM affilié au Syndicat canadien de la fonction publique, » a conclu Michel Vézina. « Nous espérons que bien-être de tous les employés dans la nouvelle Ville de Montréal. » cette volonté sera respectée. L'harmonie syndicale est le seul moyen d'assurer le bien-être de tous les employés dans la nouvelle ville de Montréal ».

DÉTAIL DES RÉSULTATS		
Nombre de personnes sur la liste des votants	1111	
Nombre de personnes qui n'ont pas voté	109	10%
Nombre de personnes qui ont voté	1002	90%
Votes sous enveloppe (non dépouillés)	37	
Bulletins rejetés	8	
Votes valides	957	
Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM)	813	85 % des votes valides
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)	133	14 % des votes valides
Syndicat des architectes Ville et CUM (SAVCUM)	11	1 % des votes valides